

PROCES-VERBAL SOUS SEING PRIVE DE L'ASSEMBLEE GENERALE D'ORES

TENUE LE 21 MAI 2026

AU BUSINESS VILLAGE ECOLYS À SUARLÉE

L'Assemblée générale est ouverte à 10 h 15 sous la présidence de Madame Camille MAITREJEAN.

Le bureau est constitué de Madame Rosalia TUDISCA, secrétaire,
de Madame/Monsieur TROISEN PAULIGNEAU
et de Madame/Monsieur André SANCAY, tous deux scrutateurs.

Les actionnaires sont dûment représentés et la liste des présences est annexée au présent procès-verbal.

L'Assemblée peut valablement délibérer sur les points de l'ordre du jour qui figurent dans la convocation adressée aux actionnaires en date du 20 avril 2026 et ce, dans le respect des articles 23 et suivants des statuts.

Maître Bastien EMMERECHE, Notaire de résidence à Spy, assiste à l'Assemblée générale afin d'authentifier la résolution relative au cinquième point de l'Ordre du jour.

Ont été mis à la disposition des actionnaires, via le site internet de la société, le rapport financier de la société dont chacun a pu prendre connaissance, comprenant le rapport de gestion 2025 et également le bilan et les comptes 2025, le rapport du Commissaire-Réviseur, BDO Réviseurs d'Entreprises srl, représentée par Monsieur Christophe COLSON, Réviseur d'entreprises.

Tous ces éléments ont été portés à la connaissance du Conseil d'entreprise de la société le 11 mai 2026 (attestation en annexe).

1° Rapport annuel 2025, en ce compris le rapport de rémunération

Il est souligné que ce document a été mis à disposition des actionnaires sur le site internet en date du 20 avril 2026 en sorte que tous ont pu en prendre connaissance.

L'Assemblée approuve le rapport annuel 2025, en ce compris le rapport de rémunération, tels qu'ils sont présentés.

Mise aux voix par Madame la Présidente, cette résolution est adoptée à l'unanimité.



2° Comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2025

- **Présentation des comptes ;**
- **Présentation du rapport du Réviseur ;**
- **Approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2025, des rapport de gestion et règles d'évaluation.**

Il est souligné que ces rapports ont également été mis à disposition des actionnaires sur le site internet en date du 20 avril 2026 en sorte que tous ont pu en prendre connaissance.

Notification est faite du rapport du Commissaire-Réviseur – qui assiste à l'Assemblée – et l'Assemblée générale ne formule aucune observation.

L'Assemblée approuve le bilan et les comptes de l'exercice 2025 tels qu'ils sont présentés.

Mise aux voix par Madame la Présidente, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

3° Décharge aux administrateurs pour l'exercice de leur mandat pour l'année 2025

Conformément aux dispositions légales et statutaires en la matière, l'Assemblée donne, par vote spécial et distinct, décharge à Mesdames et Messieurs les administrateurs en ce qui concerne l'exécution de leur mandat relatif à l'exercice 2025.

Mise aux voix par Madame la Présidente, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

4° Décharge au réviseur pour l'exercice de son mandat pour l'année 2025

Conformément aux dispositions légales et statutaires en la matière, l'Assemblée donne, par vote spécial et distinct, décharge à Monsieur le Commissaire-Réviseur Christophe COLSON, représentant la société BDO, membre de l'Institut des Réviseurs d'Entreprises, en ce qui concerne l'exécution de son mandat relatif à l'exercice 2025.

Mise aux voix par Madame la Présidente, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

5° Modification de l'annexe 1 des statuts

L'Assemblée générale délibère sur ce point inscrit à l'ordre du jour en présence de Maître Bastien EMMERECHE, Notaire de résidence à Spy.

La résolution relative à ce point fait l'objet d'un procès-verbal séparé rédigé en la forme authentique.



6° Nominations statutaires

L'Assemblée générale d'ORES procède à la nomination définitive de Madame Laurence DENYS cooptée en date du 20 novembre 2025 par le Conseil d'administration pour achever le mandat laissé vacant par la démission de Monsieur Thomas DERIDDER, conformément à l'article 14 des statuts et à la composition-miroir des Conseils d'administration d'ORES Assets et ORES.

Mise aux voix par Madame la Présidente, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Madame la Présidente constate que l'Assemblée générale vient ainsi de statuer sur tous les points inscrits à l'ordre du jour.

L'ordre du jour étant épuisé, l'Assemblée est levée à 10 h 25.

Le présent procès-verbal est adopté séance tenante

DONT PROCES-VERBAL

Clos lieu et date que dessus, à Suarlée

Lecture faite, la Présidente, la Vice-présidente, le Secrétaire et les Scrutateurs ont signé le présent procès-verbal.

Rosalía TUDISCA
Secrétaire

Rachel SOBRY
Vice-présidente
du Conseil d'administration

Camille MAITREJEAN
Présidente

Les Scrutateurs



ATTESTATION

Le Conseil d'entreprise de la société ORES, régulièrement convoqué, s'est réuni ce 11 mai 2026 pour l'information économique et financière annuelle.

Les faits significatifs de 2025, les comptes de résultats et le bilan ont été analysés et commentés.

Les perspectives pour 2026 ont été exposées ainsi que les prévisions d'effectif.

Le réviseur a remis son rapport.

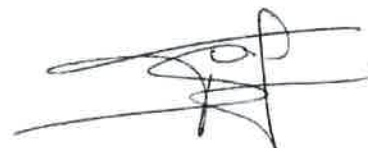
Le présent document est destiné à l'Assemblée Générale d'ORES.

Fait à Gosselies, le 11 mai 2026.



M. DE WIT

Le Secrétaire
du Conseil d'entreprise



F. GRIFNÉE

Le Président
du Conseil d'entreprise

